



## **AVIS PUBLIC**

### **ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> juin 2020 à 19 h, le règlement suivant :

- Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2020 (RCA19-27006) afin de permettre la gratuité des frais relatifs à l'occupation périodique du domaine public pour la saison 2020 et une occupation partielle de la période saisonnière dans les cas d'occupation périodique (RCA19-27006-1).

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que le règlement est maintenant en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus en cliquant sur le lien suivant : [Règlement RCA19-27006-1](#).

**FAIT À MONTRÉAL, CE 8<sup>E</sup> JOUR DE JUIN 2020.**

**La secrétaire d'arrondissement,**

**Dina Tocheva**